

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),

- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2025,

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 :

Le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP section génie électrique option électronique est constitué comme suit pour la session 2025 :

**Président**

M. Federico BERERA  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Président**

M. Messaoud LAOUCHERIA  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LYON

**Secrétaire général**

M. Guillaume BUFFIN  
Professeur de lycée professionnel

Académie de LYON

**Membres du jury**

M. Laurent BARRA  
Professeur de lycée professionnel

Académie de REIMS

Mme Sandrine D'ALESSIO  
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Hervé GENOUEL  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

Mme Flore LACOUR  
Professeure de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

M. Eric MERESSE  
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Véronique MORE-FUSTE  
Professeure de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Jean-Michel ROCHE  
Inspecteur de l'éducation nationale

Mme Kathy THOMIAS  
Inspectrice de l'éducation nationale

Mme Samia ZERROUDI AKKIOUI  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

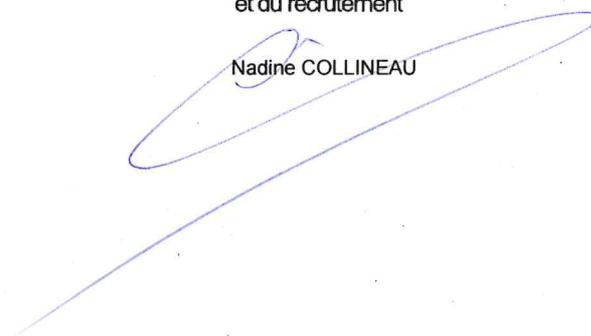
Académie de VERSAILLES

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale  
et par délégation  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

  
Nadine COLLINEAU